

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2996

présenté par
M. Juanico

ARTICLE 50

- I. – Supprimer les alinéas 4 à 6.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 9 à 14.
- III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la diminution du taux de la réduction d’impôt au titre du mécénat des entreprises, de 60 % à 40 %, qui est proposée par cet article, pour la fraction des versements supérieure à deux millions d’euros.

Cette réforme présente en effet un réel danger pour le financement des associations et fondations, qui ont déjà subi les conséquences de la baisse des dons résultant de transformation de l’ISF en IFI.